

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2008

L'an deux mil huit, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Raymond BERTRAND, Maire.

Date de convocation : 28 février 2008.

Présents : MM. BERTRAND, PAQUET, MELON, Mme LEFRANC, MM. PERISSE, BATON, GUILLERMIER, DARRAGON, Mmes MOREL, GIEZ, DUPUIS, MM. MANIEN, CHOSSON, ENSELME, MOREL et BRUNIN.

Absents excusés : M. RIVAL (pouvoir à M. MELON).

Secrétaire de séance : Mme MOREL Nadine

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M. le Maire de préciser, avant de donner la parole à M. Bernard MELON, Adjoint en charges des Finances, que le budget primitif Communal 2007 prévoyait un emprunt à hauteur de 727 000.00€ qui n'a pas été réalisé faisant état d'un solide autofinancement des projets d'investissement.

Le Conseil, réuni sous la Présidence de Monsieur MELON Bernard, Adjoint en charges des Finances, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur BERTRAND, Maire, adopte à l'unanimité la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION et RESULTATS BUDGETAIRES 2007			
SECTION	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	1 406 449.30 €	1 711 982.30 €	3 118 431.60 €
Dépenses	1 976 718.44 €	1 296 541.59 €	3 273 260.03 €
Résultat de l'exercice N (Déficit ou Excédent)	-570 269.14 €	415 440.71 €	-154 828.43 €
Résultat reporté N-1 (2006)	398 439.83 €	1 265 932.71 €	
Affectation du résultat de 2006 en 2007 (c/1068)		1 005 406.00 €	
Résultat fonctionnement (N-1) - 1068		260 526.71 €	
Résultat de clôture 2007 (résultat exercice N + résultat reporté N-1)	- 171 829.31 €	675 967.42 €	504 138.11 €

avant affectation des résultats et hors restes à réaliser.

3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement qui sont les suivants :

	en dépenses	en recettes
Restes à réaliser 2007	862 710.89 €	51 158.00 €
Solde des restes à réaliser 2007	811 552.89 €	

COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BERTRAND, Maire, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

REHABILITATION et AMENAGEMENT d'une CUISINE COLLECTIVE à la RESIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (RPA) « LES VOLUBILIS » : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire afin de participer au financement de la réhabilitation et au réaménagement de la Cuisine de la Résidence pour Personnes Âgées.

AMENAGEMENT d'un TERRAIN DE FOOTBALL en GAZON SYNTHETIQUE : Demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subventions au Conseil Général de l'Isère (Terrain, Eclairage, Equipement), au CDRA (Contrat Développement Région Rhône Alpes), de la Fédération Française de Football (FFF), du Centre National de Développement du Sport (CNDS ex-FNDS)

LÔNES COMMUNALES : TARIFS ET REGLEMENT 2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité maintient les tarifs de la pêche dans les Lônes Communales de Dompierre et de Saint Didier pour la saison de pêche 2008 :

- Carte à la journée : 4 €
- Carte annuelle : 40 €

Et approuve le règlement tel que présenté, règlement qui sera communiqué aux régisseurs, au garde-pêche et affiché sur les lieux de pêche.

MUSEE MUNICIPAL : COMPLEMENT REGIE de RECETTES du MUSEE pour ateliers et journées thématiques

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, et ainsi de compléter la délibération du 25 juillet 2000 instituant la Régie de recettes du Musée, à compter du 04 mars 2008, les tarifs pour les participations aux journées thématiques ponctuelles dans le cadre de la régie du Musée à :

- 5.00€ par personne ;
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans sur présentation d'un justificatif.

TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE Gallo-romain (Complément)

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe ainsi qu'il suit le tarif de vente des nouveaux livres de la boutique à compter du 04 mars 2008 :

Titre de l'ouvrage	Maison d'édition	Prix public
L'esclave. La dette et le pouvoir	Editions Errance	21,34€
Donner à voir, donner à lire	Editions Errance	45€
La cuisine gauloise continue	Editions Errance	18€
L'archéologie (collection Carnets de nature)	Editions Milan	5,80€
Copain de l'archéologie	Editions Milan	22,60€
L'archéologie, sous la terre, l'histoire	Editions Milan	6€
Rome et l'Empire romain	Editions Milan	22,60€
Gladiateurs et jeux du cirque	Editions Milan	4,50€
Sur la trace des Gaulois (Essentiel Milan Junior)	Editions Milan	4,50€
BT An Mil : des chevaliers paysans	Maison de Pays de Charavines	15€
Marcus. Un enfant en Provence romaine	MSM	11€
Provence romaine	MSM	5€
Le voyage de Marcus (format poche)	Errance	8,50€
L'enquête de Lucius Valérius Priscus (format poche)	Errance	8,50€

FIXATION MONTANT REMBOURSEMENT des FRAIS d'HÉBERGEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement au montant plafond de 60.00€ conformément à l'Arrêté du 03 juillet 2006.

RENOUVELLEMENT du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)(2)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de une année pour la période **du 02 avril 2008 au 1^{er} avril 2009**, à 24 heures hebdomadaires, fixe la rémunération au SMIC +10 %.

CANTINES SCOLAIRES : CONVENTION FOURNITURE DE REPAS 2008

Le Conseil Municipal, vu le projet de convention à intervenir, considérant que le service de fourniture des repas donne pleinement satisfaction, tant aux enfants qu'à la Commune, approuve à l'unanimité le projet de convention à intervenir avec le Collège de Saint Genix sur Guiers au titre de l'année 2008 pour la fourniture de repas aux écoles communales pour un prix de 2.85€ par repas.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX avec SPA pour 2008

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du renouvellement de la convention complète de prise en charge (capture et enlèvement) des animaux errants ou malades par la SPA, moyennant une participation de la Commune fixée, pour l'année 2008, à 0,25 euro par habitant (base de 1 744 habitants, dernier chiffre du recensement) soit un montant de $1744 \times 0.25 = 436.00\text{€}$.

CONVENTION de PARTENARIAT Musée Gallo-romain / Maison d'Izieu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention à intervenir entre la Commune pour le Musée Gallo-romain et la Maison d'Izieu pour le partage des frais de repas liées à la journée de présentation des activités et des projets culturels aux professionnels du tourisme du 19 mars 2008.

VERIFICATION PERIODIQUE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition établie par la Société S.A.E. de Annecy, relative à un contrôle annuel du paratonnerre de l'église, tel que décrit dans l'offre de service, pour un montant de dépense de 230 € HT révisable, au titre de l'année 2008.

MODIFICATION DES STATUTS : COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCLVG ayant pour but de porter le nombre de délégués suppléants au même nombre que les délégués titulaires, à savoir quatre (4) délégués et quatre (4) délégués suppléant pour un Conseil municipal de 19 membres.

PARTICIPATIONS 2008 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RECEVANT DES ENFANTS de AOSTE et DIVERS ASSOCIATION

Le Conseil Municipal, après étude des demandes décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2008 :

N°	DESIGNATION	Nbre d'enfants	2008 en €
1	MFR le Chalet (Saint André le Gaz)	2	2x61=122

2	Centre éducatif Camille Veyron	1	1x61= 61
3	Association paroissiale		200.00€
	TOTAL		383.00 €

soit une dépense globale de 383.00 € à prendre sur les crédits ouverts au 6574.

AFFAIRES EN COURS ET DEMANDES DIVERSES :

Information Lotissement des Champagnes : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. MICOUD Daniel au sujet la prise en charge de la voirie et des espaces verts par la Collectivité. Une discussion s'engage. Il ressort du débat que les espaces verts ne sont pas pris en charge par la Commune et pour ce qui concerne la voirie, il est décidé de reporter l'étude de cette question à une prochaine réunion.

Informations diverses :

- **Campagne Pax Augusta 2008 :** M. le Maire informe les membres du Conseil de la demande du Groupe Pax Augusta quant à la mise à disposition d'un terrain pour une expérimentation archéologique dans le même esprit que celle menée en 2007. Après confirmation du propriétaire un terrain en jachère serait disponible.
- **Remerciements Subventions 2007 :** M. le Maire informe les membres du Conseil des remerciements apportés à l'occasion du versement des participations aux Associations, (Ligue contre le cancer, ADMR, Paroisse Saint Jacques de la Marche, Prévention routière).

M. le Maire remercie vivement les Conseillers pour leur travail et leur soutien durant ce mandat.

SEANCE LEVEE A 20H45